



N° 14/2021/CTE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	11/03/2021
Date d'affichage	11/03/2021
Date de séance	17/03/2021

L'an deux mille-vingt-un, le dix-sept du mois de mars à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAVAO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire.

Etaients présents :

Nombre de conseillers		Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION
						POUR	CONTRE	
En exercice	33	JAMET Anthony, Maire	X			X		
Présents	24	GARBUTT Hugo, 1 ^{er} Adjoint	X			X		
Procuration	03	VIVISH Titaua, 2 ^{ème} Adjoint	X			X		
Absents	06	LENOIR Patricia, 3 ^{ème} Adjoint	X			X		
Votants	27	TERAITETIA Annabella, 4 ^{ème} Adjoint	X			X		
Pour	27	ZINGUERLET Jean-Marc, 5 ^{ème} Adjoint	X			X		
Contre	00	DUFOUR Robert, 6 ^{ème} Adjoint	X			X		
Abstention	00	FANAURA Saindy, 7 ^{ème} Adjoint	X			X		
Délibération N°14/2021/CTE <i>Fixant l'indemnité mensuelle liée à la fonction de Maire délégué de Afaahiti.</i> <i>Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux</i>		PERRY Tarona, 8 ^{ème} Adjoint	X			X		
		METUA Pierrot, 9 ^{ème} Adjoint	X			X		
		OMAR Béatrice, Conseillère Municipale	X			X		
		RUA Claude, Conseiller Municipale	X			X		
		HAAN Tepora, Conseillère Municipale		X	Hugo GARBUTT	X		
		WINCHESTER Sandra, Conseillère Municipale	X			X		
		LUCAS Bruno, Conseiller Municipal	X			X		
		CASTANET Rosa, Conseillère Municipale	X			X		
		DOMINGO Mapuna, Conseillère Municipale	X			X		
		PAPAURA Gervais, Conseiller Municipal	X			X		
		AMARU Vanina, Conseillère Municipale	X			X		
		ROIRO Jimmy, Conseiller Municipal	X			X		
		PATER Marcel, Conseiller Municipal		X	Annabella TERAITETIA	X		
		HAMBLIN Ueva, Maire-Délégué de Tautira	X			X		
		MARERE Séverine, Conseillère Municipale		X	Patricia LENOIR	X		
		LUCAS Béatrice, Conseillère Municipale		X		X		
		CHUNG SAO Willy, Conseiller Municipal	X			X		
		TEURU Séverine, Conseillère Municipale		X		X		
		TEKURIO Moroni, Maire-Délégué de Faaone		X		X		
		TETUAITEROI Pauline, Conseillère Municipale		X		X		
	RICHMOND Stanly, Conseiller Municipal		X		X			
	GANIVET Antoine, Conseiller Municipal	X			X			
	SUHAS Mata, Conseillère Municipale	X			X			
	ATANI Hérold, Maire-Délégué de Pueu	X			X			
	NENA Naura, Conseillère Municipale		X		X			

Formant la majorité des membres en exercice.



Commune de TAIARAPU-EST

**NOTE DE PRESENTATION
N°14/2021/CTE**

OBJET : Fixant l'indemnité mensuelle liée à la fonction de Maire délégué de Afaahiti.

Considérant l'élection du Maire délégué de la commune associée de Afaahiti, son indemnité mensuelle doit être fixée.

Il est proposé de la fixer à un montant de 220.000 F CFP.

Tel est l'objet de la présente délibération.



Commune de TAIARAPU-EST

DELIBERATION N°14/2021/CTE du 17/03/2021

Fixant l'indemnité mensuelle liée à la fonction du Maire délégué de Afaahiti.

-LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU-EST-

**Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du Maire de la Commune ;**

- Vu la loi n°71/1028 du 24/12/1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie Française.
- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ayant été modifiée par la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 puis par loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
- Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics rendue applicable le 1^{er} mars 2008 ;
- Vu le décret n°72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie Française ;
- Vu l'arrêté n ° HC/163/DIRAJ/BAJC du 20 mars 2020 fixant les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de maires, maires délégués ;
- Vu le procès-verbal de l'élection du Maire délégué de Afaahiti ;
- Oui l'exposé du Maire;

Après en avoir délibéré en sa séance du 17/03/2021

ADOPTE

Article 1^{er} : L'indemnité du Maire délégué de Afaahiti est fixée à 220.000 F CFP. L'indemnité est ajoutée au tableau de répartition des indemnités attribuées aux élus.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article R.421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessibles à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 : La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit. Elle est transmise au Chef de la Subdivision administrative des Îles du Vent.

Fait et délibéré aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

JAMET Anthony

Le maire de la commune de Taiarapu-Est, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au haut-commissaire de la République en Polynésie française le
..... 22 MARS 2021